

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item Marie Moret à Goupil et Cie, 7 février 1888](#)

Marie Moret à Goupil et Cie, 7 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 3 p. (391r, 392r, 393r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Goupil et Cie, 7 février 1888,
Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 41
(3)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45214>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [7 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Goupil et Cie](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Marie Moret signale à Goupil et Cie la mort du fondateur de l'Association du Familistère et leur envoie une épreuve photographique d'un portrait de Godin. Elle leur rappelle qu'ils ont réalisé en 1883 la photogravure d'un portrait de Godin pour son ouvrage *Le gouvernement...* et leur explique qu'elle voudrait obtenir, pour un ouvrage posthume de son mari, la photogravure d'un autre portrait photographique de Godin exécutée il y a une douzaine d'années ; elle précise que l'épreuve photographique qu'elle leur adresse est l'unique épreuve en sa possession. Elle demande à Goupil et Cie s'il est possible de réaliser un cliché de cette épreuve pour obtenir plusieurs tirages, de réaliser une photogravure d'après elle et s'il est possible de retoucher l'image en ajoutant une croix de la Légion d'honneur et les palmes d'officier d'académie.

Notes Selon l'index, il est indiqué que la lettre est adressée à Boussod et Cie, qui est le successeur de Goupil et Cie.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.
- Sur le folio 393r sont copiées la fin de la lettre de Marie Moret à Goupil et Cie du 7 février 1888 et la lettre de Marie Moret à madame Rimbot du 6 février 1888.

Mots-clés

[Édition](#), [Périodiques](#), [Photographie](#), [Prix et récompenses](#)

Personnes citées [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La République du travail et la réforme parlementaire*. \[Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.\], Paris, Guillaumin, 1889.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

391
Suisse, Familistère, 7 Février 1888,

Messieurs Souffil et Cie

Vous aurez su par les journaux la perte cruelle qu'a faite l'association du Familistère dans la personne de M. Godin, son fondateur, et moi dans la personne de mon mari. Vous comprendrez donc tout l'intérêt qu'a pour moi une unique épreuve photographique que je vous envoie par ce courrier en un rouleau recommandé.

Voici le double but de cet envoi.

De X^{bre} 1882 à Mars 1883 vous avez exécuté et livré une photogravure du portrait de M^e Godin, laquelle a été mise en tête de son ouvrage « Le Souverainement ».

Aujourd'hui je voudrais, pour un autre ouvrage posthume, avoir la photogravure d'un portrait montrant mon mari dans toute la force de l'âge, c'est à dire tel qu'il était il y a une douzaine d'années. Mais je n'ai plus qu'une seule épreuve de la photographie fait à cette époque et c'est cette épreuve que je vous envoie, en vous priant, vous devinez avec quelle instance, de bien vouloir la ménager et me la retourner soigneusement, dans le cas où vous ne pourriez

L'utiliser.

Veillez donc après examen me dire :

1^o Si vous pouvez tirer d'après cette épreuve un cliché photographique qui vous mette en mesure de me tirer tout d'abord quelques exemplaires de cette photographie et à quelles conditions ?

2^o Si, d'après ce cliché photographique vous pouvez faire une photogravure ayant la même dimension exactement, que celle faite autrefois par vous et dont je vous envoie également un exemplaire dans le rouleau recommandé. Si oui, quel serait le prix de ce travail ?

3^o Pour le cas où, d'après l'épreuve que je vous envoie, vous ne pourriez tirer un cliché photographique, ni par conséquent une photogravure, veuillez m'indiquer ce qu'il serait possible de faire pour atteindre par une autre voie le but principal que je poursuis : c'est à dire avoir autant que je le voudrais de très bons exemplaires de ce portrait fait de mon mari, il y a une douzaine d'années.

4^o Enfin, mon mari ayant été fait Chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie, veuillez me dire si vous pourrez retoucher le cliché pour ajouter à la boutonnière de l'habit l'indication voulue ?

